

2004-09

CL 123/7

Plan
à moyen terme



CL 123/7

Août 2002

*Cent vingt-troisième session
du Conseil*

28 octobre - 2 novembre 2002

2004-09

Plan
à moyen terme

Organisation
des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture
Rome, 2002

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2002

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai le plaisir de soumettre au Conseil, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, le projet de Plan à moyen terme pour la période 2004-09.

Ce Plan à moyen terme est le deuxième à avoir été établi conformément au nouveau modèle de programmation approuvé par les Organes directeurs de la FAO. Or, un plan à chenille doit, par définition, assurer la continuité avec les propositions de fond figurant dans la version précédente, tout en effectuant la mise à jour nécessaire pour adapter ces propositions à l'évolution de l'environnement extérieur.

La formulation des propositions figurant dans le présent document est strictement conforme aux recommandations des organes directeurs de la FAO. Il importe, à ce propos, de rappeler que le Secrétariat a pour mandat d'appliquer les stratégies à l'échelle de l'Organisation visant à répondre aux besoins des États Membres décrites dans le Cadre stratégique 2000-2015 approuvé par la Conférence en novembre 1999. Or, ces stratégies répondent à la nécessité pour l'Organisation de jouer son rôle en aidant ses membres à appliquer le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

Le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après (SMA: cinq ans après), qui s'est tenu récemment, a exhorté la communauté internationale à poursuivre la lutte contre la faim et la malnutrition et lui a même demandé de redoubler d'efforts dans la poursuite de cet objectif. La FAO a, de toute évidence, un rôle à jouer dans l'Alliance internationale contre la faim, réclamée dans la Déclaration adoptée par le SMA: cinq ans après et cette contribution pourrait se révéler décisive et catalytique si elle était bien programmée et judicieusement ciblée. La Partie II du présent document s'attache à démontrer comment chaque entité de programme contribue à la réalisation des objectifs des membres.

Le présent document témoigne également de progrès supplémentaires dans l'application de

l'approche orientée sur les résultats, conformément à la demande exprimée par les Organes directeurs. Les entités de programme sont présentées de manière plus cohérente et accompagnées d'une description détaillée de l'impact escompté, au-delà de la simple fourniture de biens et de services.

Soulignons que les stratégies visant les questions intersectorielles (Partie III du présent document) font l'objet d'exposés plus complets. Ces stratégies étaient décrites assez brièvement dans la version précédente et le Secrétariat a cherché à se conformer aux observations des membres à cet égard. En fait, qui pourrait contester l'importance pour une institution internationale comme la FAO de mieux communiquer avec le monde extérieur, de mobiliser activement des ressources pour ses propres activités et pour ses parties prenantes, d'améliorer ses pratiques de gestion, d'accentuer son impact grâce à des partenariats renforcés, d'adopter une approche interdisciplinaire de problèmes toujours plus complexes et de rechercher l'excellence dans un contexte de concurrence aigüe en matière de ressources? Les mesures proposées dans la Partie III doivent être considérées comme autant de moyens de permettre à la FAO de faire son travail en exécutant de son mieux les programmes décrits dans la Partie II.

À l'occasion des nombreux contacts que j'ai eus avec leurs représentants au plus haut niveau, les gouvernements des États Membres ont indiqué très clairement qu'ils souhaitent que la FAO continue à remplir efficacement son mandat. Ils s'attendent également à ce que la FAO leur fournisse les services requis avec une ponctualité et une efficacité maximales. Dans les circonstances actuelles, le secteur clé de l'alimentation et de l'agriculture est semé d'embûches incontestables et incontournables. Dans ces conditions, comment s'étonner que ses dirigeants se demandent combien de temps encore la FAO devra supporter d'être ainsi tirillée, autrement dit, que ses membres lui demandent de faire toujours plus, tout en prolongeant la période de restriction budgétaire? La question que je pose est encore une fois la suivante: la croissance réelle est-elle condamnée à rester une aspiration lointaine?

L'orientation générale des décisions prises par la Conférence de la FAO au cours des derniers exercices biennaux n'est guère encourageante pour ceux qui consacrent leur carrière et s'engagent à mettre leur énergie et leur expérience au service de l'Organisation. En novembre 1993, la Conférence avait adopté un budget de 673,1 millions de dollars E.-U. pour l'exercice biennal suivant. En novembre 2001, le budget voté était de 651,7 millions de dollars E.-U. Cette chute évidente en valeur nominale cache un déclin encore plus grave de 15 pour cent en valeur réelle, qui met un frein à la capacité de la FAO d'élargir la gamme des produits et services qu'elle devait fournir à ses membres pour remplir son mandat. La seule lueur d'espoir apportée par la décision prise par la Conférence en 2001 est l'approbation d'un budget à croissance réelle zéro, pour la première fois depuis huit ans – ce qui laisse espérer une croissance réelle en 2004-05.

Si l'Organisation a pu rester pertinente malgré des budgets réduits, si elle a continué à apporter une contribution très appréciée à la coopération internationale et a même réussi à moderniser l'ensemble de ses opérations et à s'adapter aux nouvelles technologies, cela est certainement dû pour une large part à la quête obstinée d'une efficacité maximale et au choix résolu de ne pas éluder les difficultés inhérentes aux réformes de grande envergure.

Au cours de ces huit années, le PIB mondial a progressé de manière spectaculaire – même si de nombreux pays pauvres et groupes défavorisés au sein des pays n'en ont malheureusement pas profité – tandis que la population mondiale continuait à croître sans relâche. Le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après a donné l'occasion à la communauté internationale de s'engager à nouveau à intensifier la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté, qui règnent encore dans trop de régions du monde.

Dans ces conditions, j'invite les Membres de l'Organisation à envisager d'augmenter le niveau des ressources mises à la disposition de la FAO au cours de la période de planification du Plan à moyen terme, à savoir les trois prochains exercices biennaux couvrant la période 2004-09. Les augmentations de ressources proposées dans le présent Plan à moyen terme peuvent sembler

substantielles, mais elles n'ont rien de fantaisiste. Elles résultent, au contraire, d'un examen détaillé des besoins à tous les niveaux et dans tous les domaines techniques dont s'occupe l'Organisation, à quoi il faut ajouter la nécessité de combler les principales lacunes dans les activités de soutien. Tout au long du document, les Membres seront informés de la justification et des avantages directs qu'ils peuvent attendre de ces niveaux de ressources accrues. La quête renouvelée et déterminée de ressources extrabudgétaires, confortée par les signes positifs d'un renversement probable de la tendance au déclin enregistrée précédemment, devrait permettre de compléter les ressources du budget ordinaire.

Je voudrais maintenant appeler l'attention sur les éléments clés ci-après:

€ *Une augmentation vigoureuse des programmes techniques, notamment dans les domaines des forêts et des pêches, mais aussi dans d'autres domaines, lorsque cela est justifié. Ainsi, des ressources suffisantes sont prévues pour faciliter l'application d'instruments essentiels, comme le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), le Code de conduite pour une pêche responsable et les Plans d'action internationaux connexes, le Codex Alimentarius, les normes pour les organismes génétiquement modifiés et l'utilisation des pesticides, etc. Les propositions incluent le renforcement des systèmes d'information dans les nombreux domaines où la FAO joue un rôle de chef de file, notamment WAICENT, SICIAV et SMIAR; un programme cohérent et complet de rapports d'évaluation et d'études prospectives à l'échelle mondiale – contribution clé de la FAO à la réflexion et à la prise de décision aux niveaux international et national en matière d'alimentation et d'agriculture – ainsi qu'un soutien important aux Membres en vue des négociations commerciales multilatérales et dans le contexte des accords internationaux sur l'environnement. Enfin, l'augmentation prévue du soutien extrabudgétaire au PSSA a conduit à ajuster les crédits prévus au titre du programme 2.5.6;*

- € *une augmentation importante des ressources du Programme de coopération technique (PCT), visant à relever le pourcentage de l'ouverture de crédit qui lui est alloué, de son niveau actuel de 14,6 pour cent à 17 pour cent à la fin de la période de planification, comme demandé par la Conférence dans sa Résolution 9/89;*
- € *une augmentation plus limitée des ressources des bureaux de la FAO dans les pays qui représentent un échelon de plus en plus indispensable de la structure organisationnelle, dans la mesure où ils appuient activement les aspects normatifs et opérationnels des activités de la FAO et constituent le point d'entrée de la FAO dans les exercices de planification du système des Nations Unies au niveau national; et*
- € *des augmentations sélectives dans d'autres domaines pour combler des déficits de financement critiques, comme indiqué ci-dessus, et permettre à la FAO de s'acquitter efficacement de sa tâche.*

Les propositions n'incluent pas un certain nombre de dépenses ou d'investissements ponctuels importants qui, selon nous, pourraient être financés grâce à un budget d'investissement dont le concept, désormais bien accepté, pourrait être soumis aux Organes directeurs pour examen. Si le Conseil est d'accord, le Secrétariat étudiera avec le Comité financier les modalités de création et de financement d'un tel budget, en faisant éventuellement rapport au Conseil.

Bien entendu, toutes les projections de ressources figurant dans les documents de planification à moyen terme de la FAO doivent être considérées comme purement indicatives et non contraignantes pour les Membres – contrairement aux ouvertures de crédit budgétaire approuvées pour un exercice donné. Elles constituent, toutefois, un guide utile qui permet au Secrétariat de juger des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des Membres de l'Organisation.

J'espère que les propositions énoncées dans le présent document seront jugées raisonnables, tout comme l'analyse des besoins, et globalement acceptables en ce qui concerne l'orientation générale de l'Organisation à moyen terme. Lors de leur session du premier semestre de 2003, les Comités de l'agriculture, des pêches et des forêts auront l'occasion de donner leur avis sur les activités relevant de leur mandat respectif et leurs vues seront dûment prises en compte dans l'établissement du budget pour 2004-05.

Ainsi, après avoir tenu compte des résultats de l'examen du document par le Comité du Programme et par le Comité financier, le Conseil pourra souhaiter donner son accord de principe au Plan à moyen terme 2004-09, sous réserve que ses conclusions soient pleinement prises en considération lors de la préparation du PTB.

Enfin, au-delà de mes propres attentes en tant que chef de Secrétariat, je sais que l'ensemble du Secrétariat espère sincèrement que les Organes directeurs jugeront le moment venu pour la FAO de bénéficier à nouveau d'une croissance nette de ses ressources. Je suis bien conscient que l'expression croissance nette est pratiquement devenue taboue dans le système des Nations Unies. Mais le personnel de l'Organisation souhaite un retour à la croissance nette pour pouvoir traduire les propositions de ce Plan en activités et services efficaces au profit des Membres.

Cela étant, je ne doute pas que ce document fera l'objet d'un débat fructueux au sein des Comités et du Conseil.



Jacques Diouf
Directeur général

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	iii
PARTIE I	1
Démarche	1
Orientations stratégiques générales	1
Ressources	2
Ressources extrabudgétaires destinées aux activités normatives et opérationnelles de la FAO	11
Application et perfectionnement du modèle de programme	18
Liens avec les stratégies de l'Organisation et les objectifs stratégiques	25
Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI)	33
Introduction	33
PARTIE II	55
Stratégies visant à répondre aux besoins des Membres	55
Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien	56
Entités intradépartementales	57
Programme 2.1.1: Ressources naturelles	63
Programme 2.1.2: Cultures	72
Programme 2.1.3: Élevage	86
Programme 2.1.4: Systèmes de soutien à l'agriculture	96
Programme 2.1.5: Applications agricoles des isotopes et des biotechnologies	104
Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles	109
Entités intradépartementales	111
Programme 2.2.1: Nutrition, qualité et sécurité sanitaire des aliments	116
Programme 2.2.2: Information en matière d'alimentation et d'agriculture	129
Programme 2.2.3: Suivi, évaluation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture	144
Programme 2.2.4: Politiques relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au commerce	152
Grand Programme 2.3: Pêches	159
Programme 2.3.2: Ressources halieutiques et aquaculture	164
Programme 2.3.3: Exploitation et utilisation des ressources halieutiques	172
Programme 2.3.4: Politique halieutique	179
Grand Programme 2.4: Forêts	186
Programme 2.4.1: Ressources forestières	187
Programme 2.4.2: Produits forestiers et aspects économiques des forêts	194
Programme 2.4.3: Politiques et institutions forestières	199
Programme 2.4.4: Liaison et information relatives aux programmes forestiers	204
Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux	207
Programme 2.5.1: Recherche, gestion des ressources naturelles et transfert des technologies	209
Programme 2.5.2: Questions de parité et population	221
Programme 2.5.3: Développement rural	226
Programme 2.5.6: Production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV)	231
Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques	235
Programme 3.1.1: Coordination de l'assistance aux politiques et élaboration du Programme de terrain	235
Programme 3.1.2: Assistance aux politiques dans les régions	241
Programme 3.1.3: Assistance juridique aux États Membres	245

PARTIE III	249
Stratégies pour aborder les questions intersectorielles	249
Garantir l'excellence	250
Orientation de la stratégie	250
Le personnel et les autres ressources humaines	250
L'apprentissage et l'innovation au sein de l'Organisation	252
Promouvoir l'approche interdisciplinaire	253
Orientation de la stratégie	253
Application des actions interdisciplinaires	253
Le rôle des comités interdépartementaux	254
L'interdisciplinarité aux niveaux interrégional, régional et national	255
Les enseignements et le retour d'information résultant de l'évaluation	256
La mise en valeur et la gestion des ressources humaines	256
Élargir les partenariats et les alliances	257
Orientation de la stratégie	257
Mesures en vue de la poursuite du partenariat avec les institutions du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales	257
Mesures de renforcement de la coopération avec les ONG et les OSC	261
Mesures visant à renforcer la coopération avec le secteur privé	263
La coopération avec les autorités locales	266
Continuer à améliorer le processus de gestion	266
Orientation de la stratégie	266
Actions en rapport avec les systèmes d'information	267
Pour une culture axée sur les résultats	269
Mesures de mise en valeur des ressources humaines	271
Assurer un effet multiplicateur des ressources pour la FAO et pour ses Membres	274
Orientation de la stratégie	274
Augmenter les ressources extrabudgétaires, à l'appui des services d'assistance technique de la FAO, de ses programmes d'urgence et de reconstruction et de ses activités normatives	275
Mobiliser les ressources pour améliorer l'infrastructure et la capacité logistique et promouvoir la solidarité dans la lutte contre la faim et la malnutrition	279
Catalyser l'augmentation des ressources à l'appui de l'agriculture et du développement rural, y compris des pêches et des forêts	280
La diffusion des messages de la FAO	282
Orientation de la stratégie	282
Créer une «Culture de la communication» et intégrer les concepts d'information et de communication au processus de planification	282
Axer les messages de la FAO sur les questions et les programmes prioritaires	283
Mieux sensibiliser le public aux questions relevant du mandat de la FAO, en particulier l'éradication de la faim	283
Garantir des produits d'information d'excellente qualité ayant un bon rapport coût-efficacité	285
Renforcer la capacité de communication au moyen de partenariats internes et externes	286
LISTE DES ABRÉVIATIONS	289

PARTIE I

Démarche

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GÉNÉRALES

1. La formulation du *Cadre stratégique 2000-2015* adoptée par la Conférence en novembre 1999 et plus récemment le processus analytique substantiel qui a débouché sur le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*, ont largement exploré et documenté les problèmes et les questions auxquels est confrontée la communauté internationale dans le secteur clé de l'alimentation et de l'agriculture au sens large. Parmi ces questions, nombreuses sont celles qui exigent une action immédiate et déterminante, alors que d'autres peuvent être traitées à plus long terme, même si elles restent tout aussi importantes à aborder par les pays individuellement et collectivement.

2. Cette deuxième version du Plan à Moyen Terme (PMT) couvre la période 2004-2009; elle est fortement influencée par la nécessité d'assister les Membres à respecter les engagements qu'ils ont récemment réaffirmés au titre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (SMA). Cette réaffirmation des résultats du SMA doit être également considérée comme la reconnaissance du bien-fondé du Cadre stratégique développé pour établir clairement une position convenue des Membres sur le rôle de la FAO pour les aider à atteindre les trois principaux buts qu'ils se sont fixés dans ce document:

- € Accès de tous à tout moment à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici 2015.
- € La contribution constante de l'agriculture et du développement rural durable, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité.
- € La préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

3. Il convient de rappeler que les réponses attendues de la FAO ont été exprimées dans le document Cadre stratégique sous la forme de cinq stratégies principales de l'Organisation:

- A. Contribuer à l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale;
- B. Promouvoir, élaborer et renforcer les politiques et cadres réglementaires pour l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts;
- C. Augmenter durablement l'offre et la disponibilité d'aliments et d'autres produits des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts;
- D. Appuyer la conservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture; et
- E. Améliorer la prise de décisions par la fourniture d'informations et d'évaluations et encourager la gestion des connaissances en matière d'alimentation et d'agriculture.

4. La nécessité de relier toutes les futures activités de fond à ces stratégies de l'Organisation et aux objectifs stratégiques sous-jacents est, par conséquent, devenue une dimension bien établie et essentielle du processus de planification, comme démontré dans la *Partie II* du présent document.

RESSOURCES

Historique

5. Le PMT 2002-07¹ part du principe que la FAO devrait bénéficier des ressources nécessaires pour pouvoir répondre aux nombreuses demandes des Membres. Il se fonde également sur la capacité éprouvée de l'Organisation à obtenir un rapport maximum coût-efficacité en ce qui concerne la fourniture de produits et de services, tout en contribuant à la réalisation des objectifs des États Membres. Le PMT rappelait également que les ressources du Programme ordinaire de l'Organisation avaient accusé un déclin considérable de 14,6 pour cent en valeur réelle: soit une réduction du budget biennal de 95 millions de dollars E.-U. depuis le budget approuvé pour 1992-93.

6. L'approbation par la dernière Conférence du Programme de travail et budget (PTB) 2002-03 sur la base d'une croissance réelle zéro a marqué un écart appréciable pris par rapport à un schéma inquiétant de décisions de budget à croissance nominale zéro au cours du précédent exercice biennal, indépendamment de la demande de services de la FAO. Il demeure toutefois que le budget de la FAO pour l'exercice biennal actuel de 651,7 millions de dollars E.-U. se situe encore, en terme purement nominal (et comme rappelé ci-dessus, très en deçà en termes réels), en deçà du budget approuvé il y a maintenant plus de 10 ans.

Programme de travail et ouvertures de crédit

7. Tel qu'il a été adopté par les Organes directeurs de la FAO, le Programme de travail et budget repose sur une méthode de présentation intégrée, en d'autres termes sur la base de ressources issues des Évaluations des Membres et de revenus divers (qui forment tous deux la base des ouvertures de crédit finalement votées par la Conférence) associés à d'autres revenus, c'est-à-dire des ressources supplémentaires étroitement liées à la mise en œuvre du Programme de travail pour l'exercice biennal. Parmi ces Autres revenus, citons par exemple les contributions des organisations partenaires aux programmes conjoints ou les remboursements de sources de financement des coûts de soutien de projets de terrain, fondés sur des politiques convenues. Tout comme dans le Programme de travail et budget, les estimations de ressources présentées dans ce PMT, notamment celles de la *Partie II*, font référence au Programme de travail. Toutefois, afin de permettre aux Membres de mieux les comprendre, les tableaux de cette section et les tableaux de synthèse de la *Partie II* peuvent également faire référence, le cas échéant, à la part des ouvertures de crédit du Programme de travail total.

8. Dans le cadre de la formulation de ce PMT, un effort plus important a été consenti pour identifier et évaluer l'étendue des Autres revenus qui soutiendront directement la mise en œuvre des composantes constitutives et des principaux produits et de ce fait la totalité du Programme de travail sur la période 2004-09. L'orientation fournie aux unités concernées a consisté à n'inclure ces contributions que lorsqu'elles étaient déjà disponibles ou lorsque la disponibilité du financement correspondant était raisonnablement assurée. Dans un souci de transparence et d'identification claire des éventuelles variations importantes des estimations des ressources au titre des entités de programme pertinentes résultant de cet effort d'affinement des prévisions, les tableaux standard d'entités de la *Partie II* indiquent ces Contributions volontaires supplémentaires estimées dans une colonne séparée.

¹ CL 119/17

9. Il convient également de noter certaines différences de présentation des estimations des ressources, présentées de manière globale dans la présente *Partie I* et de manière plus détaillée pour des activités de fond dans la *Partie II* (c'est-à-dire les évaluations aux niveaux du programme et des entités):

- a) les crédits gérés à un niveau central, tels que les services informatiques ou le soutien administratif fourni par le Service administratif de soutien (MSS) du Département de l'administration et des finances, ne sont pas directement placés sous le contrôle des unités responsables et sont exclus des estimations de ressources détaillées dans la *Partie II*;
- b) les crédits pour la gestion de programme qui n'impliquent aucun changement matériel de portée ne sont pas inclus dans la *Partie II* par souci de concision;
- c) les ressources non programmées résultant d'entités de programme s'achevant entre 2006 et 2009 et les ressources affectées à titre expérimental à de nouvelles entités avec des dates prenant effet à compter de 2006 sont incluses dans la *Partie I* et dans les tableaux de synthèse de ressources par programme de la *Partie II*, mais ne figurent pas dans les tableaux par entité de la *Partie II*.

Proposition pour la période de planification de six ans

10. Le contexte actuel de forte demande de services de la FAO, son rôle clé dans le cadre du soutien apporté aux Membres pour atteindre leurs objectifs et son identification en tant qu'Organisation qui a cherché à se réformer, à s'adapter aux temps présents et à optimiser le rapport coût-efficacité ont constitué les considérations qui ont formé la trame dominante des propositions pour la période 2004-09. Le Secrétariat attend maintenant des Membres qu'ils augmentent le niveau du budget net sur les trois prochains exercices biennaux.

11. Le tableau 1 indique le niveau des ressources envisagées pour le Programme de travail.

TABLEAU 1: PROGRAMME DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME 2004-2009
(POUR DES COÛTS CONSTANTS - TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS E.-U.)

Chapitre budgétaire/Grand programme		2004-05	2006-07	2008-09
GP 1.1	Organes directeurs	17 072	17 048	17 029
GP 1.2	Politique, direction et planification	23 194	23 158	23 132
GP 1.3	Coordination extérieure et liaison	15 722	15 715	15 709
GP 1.9	Gestion du programme	834	832	831
CH 1	Politique et direction générales	56 822	56 753	56 701
GP 2.1	Production agricole et systèmes de soutien	119 138	117 653	116 811
GP 2.2	Politique et développement alimentaires et agricoles	94 546	97 235	100 164
GP 2.3	Pêches	46 657	47 911	48 485
GP 2.4	Forêts	47 362	52 825	55 053
GP 2.5	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	66 214	64 892	62 739
CH 2	Programmes techniques et économiques	373 917	380 516	383 252
GP 3.1	Assistance aux politiques	30 927	32 110	33 299
GP 3.2	Soutien à l'investissement	47 116	47 060	47 019
GP 3.3	Opérations de terrain	18 796	18 213	17 638
GP 3.4	Représentants de la FAO	79 830	81 028	81 975
GP 3.5	Coopération avec les partenaires extérieurs	9 567	9 551	9 539
GP 3.9	Gestion du programme	1 720	1 649	1 578
CH 3	Coopération et partenariats	187 956	189 611	191 048
GP 4.1	Programme de coopération technique (PCT)	103 107	113 757	124 407
GP 4.2	Unité chargée du PCT	3 096	3 441	3 787
CH 4	Programme de coopération technique (PCT)	106 203	117 198	128 194
GP 5.1	Soutien à l'information et aux publications	17 129	17 101	17 080
GP 5.2	Administration	45 992	45 012	44 250
CH 5	Services de soutien	63 121	62 113	61 330
CH 6	Charges communes	42 996	42 454	41 922
CH 7	Imprévus	600	600	600
	Programme de travail	831 615	849 245	863 047
	Revenus	125 380	117 234	109 658
	Ouverture de crédits	706 235	732 011	753 389

12. La justification générale des chiffres donnés ci-dessus peut se résumer comme suit:

- a) une forte augmentation des crédits pour les programmes techniques de l'Organisation pleinement justifiée par les propositions détaillées dans la *Partie II* du présent document;
- b) une augmentation importante du PCT², comme demandé par la Conférence dans sa Résolution 9/89, visant à porter sa part de l'ouverture de crédits du niveau actuel de 14,6 pour cent à 17 pour cent d'ici la fin de la période de planification, soit une augmentation de 34,7 pour cent des ressources du PCT;
- c) une augmentation des ressources des bureaux de pays de la FAO, comme expliqué ci-dessous; et
- d) la réalisation des ajustements nécessaires ou la réponse à des besoins clairement identifiés sous d'autres rubriques.

13. À un niveau plus détaillé, les caractéristiques suivantes peuvent être mises en évidence.

² Programme de coopération technique

14. Pour les activités de fond de la FAO, c'est-à-dire la somme totale du Chapitre 2 du Programme de travail et budget, *Programmes techniques et économiques*, et du Grand programme 3.1, *Assistance aux politiques*, aucune cible de croissance "d'ordre général" recommandée ou plafonds réglementaires n'ont été imposés aux départements concernés et aux équipes régionales associées. Les propositions au titre de chaque grand programme reflètent un processus de planification par la base détaillé, dans lequel les entités individuelles ont été conçues en utilisant des principes de budgétisation fondés sur les résultats, tels qu'ils sont inclus dans le modèle de programme adopté par la Conférence (cf. explications supplémentaires ci-dessous). Dans une large mesure, les résultats reflètent des priorités relatives souvent exprimées avec des augmentations générales des ouvertures de crédits en termes de pourcentage bénéficiant aux Grands Programmes:

- a) 2.4, *Forêts* (c'est-à-dire 28,4 pour cent);
- b) 2.3, *Pêches* (20,7 pour cent);
- c) suivi par 2.1, *Production agricole et systèmes de soutien* (19,3 pour cent);
- d) 2.2, *Politique et développement alimentaires et agricoles* (16,1 pour cent);
- e) 3.1, *Assistance aux politiques* (16,6 pour cent); et
- f) 2.5, *Contributions au développement durable et programmes spéciaux* (13,5 pour cent augmentation sur le PSSA³ non comprise).

15. Au titre du dernier Grand Programme 2.5, le Programme 2.5.6, *Production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les PFRDV⁴*, bénéficie en fait d'un pourcentage bien plus élevé car la dotation en personnel doit être augmentée pour pouvoir soutenir l'augmentation très importante et rapide prévue des activités extrabudgétaires. L'unité responsable, le Service du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (TCOS)⁵, est effectivement en mesure de relever le défi consistant à gérer des ressources extrabudgétaires s'élevant à un total de 675 millions dollars E.-U. sur la période du PMT de six ans.

16. Au titre du Chapitre 3 du Programme de travail et budget, le Grand Programme 3.2, *Soutien à l'investissement* n'a pas été augmenté, en accord avec les signes émanant des institutions financières partenaires afin que la coopération avec la FAO puisse normalement se poursuivre aux niveaux actuels. L'augmentation pour les représentants de la FAO au titre du Grand Programme 3.4 vise tout d'abord à renforcer les bureaux dirigés par des fonctionnaires techniques détachés en leur adjoignant des NPO⁶ ou des assistants administratifs (G-6) et en leur attribuant des crédits plus importants pour les Dépenses générales de fonctionnement. Ces mesures n'ont pas pour objet de décharger les gouvernements concernés de leurs obligations, mais simplement de permettre à ces bureaux de fonctionner sur un pied d'égalité avec les autres bureaux. Les mesures restantes ont pour but de faciliter les réponses des représentants de la FAO aux évaluations des besoins en développement national et exercices de programmation dirigés par le système des Nations Unies.

³ Programme spécial pour la sécurité alimentaire

⁴ Pays à faible revenu et à déficit vivrier

⁵ Service du Programme spécial pour la sécurité alimentaire

⁶ Fonctionnaire recruté sur le plan national

17. Au titre du Chapitre 4 du Programme de travail et budget, la part d'Ouverture de crédits qui revient aux programmes de coopération technique augmentera progressivement en accord avec la Résolution de la conférence 9/89, comme suit:

Part d'ouverture de crédits	Pourcentage
PTB 2002-03	14,6 %
PMT 2004-05	15,0 %
PMT 2006-07	16,0 %
PMT 2008-09	17,0 %

18. Au titre du Chapitre 5, *Services de soutien*, l'augmentation générale de 1,4 pour cent est le résultat d'une augmentation bien plus importante envisagée pour le premier exercice biennal qui sera compensée par des réductions dans les exercices biennaux suivants. Les activités d'information du public seront renforcées par un complément de 1 million de dollars E.-U. pour soutenir la stratégie intersectorielle sur la *Communication des messages de la FAO*.

19. La deuxième augmentation reflète le résultat préliminaire des grandes études effectuées par des conseillers extérieurs sur la structure de la Division des finances (AFF)⁷ (également sur la Division des systèmes et des techniques d'information - AFI⁸, mais au vu de l'arrangement de Pool pour les services informatiques, ceci affecte tous les chapitres budgétaires). Certaines augmentations de postes (notamment 11 postes pour la Division des finances et 10 postes pour la Division des systèmes et des techniques d'information) sont incluses pour l'exercice biennal 2004-05, tandis qu'une baisse en nombres est escomptée par la suite, fondée sur l'hypothèse inhérente d'un gain d'efficacité ultérieur, par le biais d'une gestion rationnelle et améliorée de la technologie de l'information.

20. Finalement, 1,5 million de dollars E.-U. ont été inclus pour financer les différentes initiatives dans le domaine de la formation professionnelle, provenant des besoins des stratégies intersectorielles visant à *Assurer l'excellence*, *Renforcer l'interdisciplinarité* et *Continuer à améliorer le processus de gestion* (cf. le résumé succinct des principaux objectifs sous la rubrique *Formation du personnel* ci-dessous).

Impact sur les propositions budgétaires pour 2004-05

21. Le tableau 2 ci-après illustre l'impact de ces propositions sur le prochain exercice biennal 2004-05 en les comparant à la base budgétaire pour 2002-03. Les données sont indiquées au niveau de l'ouverture de crédits de manière à éliminer l'impact des autres revenus et à mettre l'accent sur la répartition du niveau proposé de ressources du Programme ordinaire.

⁷ Division des finances

⁸ Division des systèmes et des techniques d'information

TABLEAU 2: COMPARAISON DU PREMIER EXERCICE BIENNAL DU PLAN À MOYEN TERME (2004-2005) AVEC LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2002-2003 OUVERTURE DE CRÉDITS (BUDGET NET)

Chapitre budgétaire/Grand programme		Ouverture de crédits		Variation	
		PTB 2002-03	Premier exercice biennal du PMT 2004-05	milliers de dollars E.-U.	Variation en pourcentage
GP 1.1	Organes directeurs	17 030	17 072	42	0,2 %
GP 1.2	Politique, direction et planification	19 990	20 561	571	2,9 %
GP 1.3	Coordination extérieure et liaison	14 072	15 285	1 213	8,6 %
GP 1.9	Gestion du programme	731	834	103	14,1 %
CH 1	Politique et direction générales	51 823	53 752	1 929	3,7 %
GP 2.1	Production agricole et systèmes de soutien	90 544	100 619	10 075	11,1 %
GP 2.2	Politique et développement alimentaires et agricoles	84 966	93 066	8 100	9,5 %
GP 2.3	Pêches	38 982	43 196	4 214	10,8 %
GP 2.4	Forêts	30 176	34 571	4 395	14,6 %
GP 2.5	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	47 680	54 709	7 029	14,7 %
CH 2	Programmes techniques et économiques	292 348	326 161	33 813	11,6 %
GP 3.1	Assistance aux politiques	27 340	29 513	2 173	7,9 %
GP 3.2	Soutien à l'investissement	18 172	18 269	97	0,5 %
GP 3.3	Opérations de terrain	2 613	2 119	-494	-18,9 %
GP 3.4	Représentants de la FAO	63 977	67 373	3 396	5,3 %
GP 3.5	Coopération avec les partenaires extérieurs	7 124	7 152	28	0,4 %
GP 3.9	Gestion du programme	1 593	1 536	-57	-3,6 %
CH 3	Coopération et partenariats	120 819	125 962	5 143	4,3 %
GP 4.1	Programme de coopération technique (PCT)	92 457	103 107	10 650	11,5 %
GP 4.2	Unité chargée du PCT	2 738	3 096	358	13,1 %
CH 4	Programme de coopération technique	95 195	106 203	11 008	11,6 %
GP 5.1	Soutien à l'information et aux publications	16 080	17 129	1 049	6,5 %
GP 5.2	Administration	36 498	37 959	1 461	4,0 %
CH 5	Services de soutien	52 578	55 088	2 510	4,8 %
CH 6	Charges communes	38 395	38 469	74	0,2 %
CH 7	Imprévus	600	600	0	0,0 %
Ouverture de crédits		651 758	706 235	54 477	8,4 %

22. Soulignons que ces projections sont données à titre indicatif, bien qu'elles résultent d'une analyse détaillée des besoins, et qu'elles cherchent à mettre en lumière les déficits de ressources les plus importants qu'il conviendrait de combler pour permettre à la FAO de travailler efficacement. On notera également que les sommes indiquées n'ont pas encore été soumises à l'analyse rigoureuse habituellement associée à la préparation des propositions d'inclusion dans le Programme de travail et budget. Toutefois, elles seront utiles aux Membres qui devront prendre des décisions au niveau politique en fonction du Plan à moyen terme.

Formation du personnel

23. La *Partie III* du PMT accorde une importance considérable à la nécessité de renforcer le perfectionnement et la formation du personnel de la FAO. Contrairement aux pratiques suivies dans de nombreuses sociétés privées et administrations nationales, ce point a souvent été considéré comme une priorité évidente mais largement sous-financée pendant de nombreuses années, voire la victime de restrictions budgétaires. Les principaux domaines prioritaires proposés sont résumés ci-après.

24. **Programmes actuels de perfectionnement du personnel:** alors que d'autres sujets d'intérêt permanent sont mentionnés sous les rubriques qui suivent, il convient de rappeler que les programmes actuels de formation couvrent l'amélioration des compétences en bureautique et en systèmes d'information accessibles par Internet, l'utilisation des systèmes de gestion des ressources humaines et financières Oracle et l'apprentissage des langues (qui sera progressivement étendu à l'éventail complet des langues officielles de la FAO).

25. **Développement des aptitudes et des compétences pour soutenir les stratégies intersectorielles:** les programmes de formation dans ce domaine aborderont la direction des équipes interdisciplinaires et les techniques d'animation associées, la conception de projets, la gestion et l'évaluation, la communication stratégique et les médias, les négociations et le règlement des conflits, la direction efficace du personnel.

26. **Compétences essentielles de gestion:** conformément aux initiatives connexes du système des Nations Unies, la formation cherche à inculquer aux nouveaux directeurs ou aux personnes appelées à passer de postes de spécialistes techniques à des postes de direction, les rôles, les fonctions et les compétences requises pour une gestion efficace.

27. **Perfectionnement du personnel dans des bureaux décentralisés:** la décentralisation accrue des activités de la FAO doit correspondre en contrepartie à un perfectionnement adéquat du personnel et à des opportunités d'apprentissage dans des bureaux extérieurs au siège, en tenant compte des contraintes en termes de distance et de coût. Des besoins urgents existent, notamment au niveau de la formation en gestion de cycle de projet, conception et évaluation mais d'autres domaines tels que le perfectionnement professionnel et technique, la communication, la technologie de l'information et l'accueil du nouveau personnel devraient progressivement s'aligner avec les possibilités proposées au niveau du siège.

28. **Perfectionnement professionnel:** pour conserver l'image de la FAO comme centre d'excellence, le personnel et les directeurs techniques seront encouragés à entretenir leurs compétences professionnelles dans leurs disciplines respectives en participant à des programmes de formation externes et à des séminaires techniques, à être membres actifs d'organismes et d'associations professionnels, à suivre une formation en cours d'emploi et à obtenir des affectations de perfectionnement chaque fois que possible.

29. **Compétences améliorées pour le personnel utilisant la formation comme moyen d'action pour la fourniture de programmes techniques:** la nécessité d'un programme efficace de formation des formateurs résulte de l'examen des activités de formation réalisées par le Comité du programme. Une fraction importante du personnel de la FAO est en fait impliquée dans la formation de clients et de partenaires sur le terrain. Ce programme sera modulaire et inclura l'identification des besoins, le développement et la conception des cours, les approches de formation avec des principes d'apprentissage des adultes, le suivi et l'évaluation de la formation.

30. **Développement d'un centre de ressources d'apprentissage:** cette initiative devrait favoriser une culture d'apprentissage continu au sein de la FAO, c'est-à-dire l'aptitude du personnel à apprendre, progresser et changer, individuellement et collectivement. Des approches souples seront adaptées au rythme souhaité par les membres du personnel et un Réseau de ressources d'apprentissage (LRN) sera développé. Le Réseau de ressources d'apprentissage

devrait faciliter l'autoformation et disposera de matériels d'apprentissage et de technologies modernes.

Budgétisation des investissements

31. L'évolution technologique rapide que connaît actuellement le domaine de l'automatisation des applications bureautiques et des communications, associée à la nécessité de mettre en place à intervalles récurrents de nouvelles générations de systèmes administratifs plus performants, impliquent pour l'Organisation d'effectuer des achats très coûteux concentrés sur des périodes courtes. Les mêmes considérations s'appliquent à une amélioration considérable des locaux. Toutefois, la FAO fonctionne sur la base d'un budget biennal sans possibilité de report ou de "réserves" cumulées à la fin de l'exercice. De plus, son budget a été soumis à de fortes restrictions concernant la croissance lors du dernier exercice biennal et a même subi une réduction substantielle en termes nominal et net.

32. Les sociétés commerciales peuvent comptabiliser les amortissements et envisager des dispositions relatives à la budgétisation des immobilisations tandis que les gouvernements peuvent effectuer une provision pour des coûts ponctuels exceptionnels pour les administrations publiques sans nécessairement les forcer à "absorber" le coût dans leur budget. La FAO n'est pas une société privée et elle doit tenir compte de la réticence naturelle de ses Membres à faire face à des évaluations en hausse. D'ailleurs, on attend encore de la FAO qu'elle élabore ses programmes de manière rentable, efficace et en temps opportun, gestion qui peut être désorganisée par des sauts brusques en besoins financiers évoqués ci-dessus pour lesquels il n'existe aucune réserve. Malheureusement, elle est forcée de "faire au mieux" en essayant de jongler avec les investissements non renouvelables nécessaires dans les limites d'une enveloppe budgétaire fixe. Cet état de fait a souvent conduit à des retards et à des frustrations ou pourrait, dans le pire des cas, parfois aboutir à des résultats inférieurs aux résultats optimaux escomptés. Un exemple récent concerne le projet Oracle qui a connu de sérieux problèmes de mise en œuvre en raison - en partie du moins - d'un manque de ressources suffisantes et garanties.

33. Les Membres peuvent par conséquent se demander si le temps n'est pas venu d'introduire le concept de budgétisation des investissements au sein de la FAO. Ce concept impliquerait qu'il existe, au-delà du budget pour les dépenses normales, un budget pour les "éléments en capital" exceptionnels (par exemple, achats d'équipements fondamentaux, coûts de développement ponctuel de systèmes importants, etc.). Des sociétés réputées de consultants en gestion ont également récemment recommandé l'introduction de cette méthode dans le contexte de la FAO. Il convient de noter que la question de la budgétisation des investissements a été soulevée dans le PMT 1992-97, mais la conférence a réagi de manière quelque peu évasive comme suit:

"La Conférence a également noté la suggestion concernant la possibilité d'introduire le concept de budgétisation des investissements dans les pratiques budgétaires de la FAO. Elle a observé qu'un concept de ce type ne pourrait être introduit que s'il se révélait compatible avec les réglementations budgétaires des États Membres et qu'elle pourrait revenir sur cette question à une date ultérieure"

34. Le tableau 3 ci-dessous inclut une proposition préliminaire de budget d'investissements. Il n'est accompagné d'aucune proposition ferme de mécanismes financiers appropriés, restant soumis aux réactions du Comité financier et du Conseil au concept, lorsqu'ils considéreront ce PMT. La plupart des rubriques ont été proposées pour financement par d'éventuels arriérés de paiement dans l'exercice biennal en cours, comme l'a adopté la Conférence dans sa Résolution 6/2001. Elles ne sont donc pas prises en compte dans les tableaux généraux précédents d'estimations pour 2004-09.

TABLEAU 3: PROPOSITION DE BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU PLAN DE COUVERTURE (EN MILLIERS DE DOLLARS E.-U.)

Éléments en capital (Montants exprimés en milliers de dollars E.-U.)	2004-05	2006-07	2008-09
Développement complet de PIRES ¹	1 020	0	0
Développement d'Oracle Phase II (Modules Ressources humaines et paie)	19 969	0	0
Affinage des modules d'Oracle Phase I	3 700	0	0
Remplacement des réseaux LAN du siège ²	340	0	0
Migration du système de travail de la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT).	3 000	0	0
Réaménagement du centre informatique	550	0	0
Phase II de FPMIS ³	800	0	0
Achèvement du Grand réseau de communication pour les représentants de la FAO.	600	0	0
Nouvel environnement du Centre mondial d'information agricole (WAICENT)	1 750	0	0
Amortissement de l'obligation de l'ASMC ⁴	14 100	14 100	14 100
Total des besoins en investissements	45 829	14 100	14 100

¹ Système de planification de programme, établissement de rapport d'exécution et de soutien à l'évaluation

² Réseau local

³ Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS)

⁴ Assurance maladie après cessation de service

35. Bien que le Comité financier connaisse parfaitement cette question, certaines explications peuvent être justifiées pour la rubrique Assurance maladie après cessation de service (ASMC). On se souviendra qu'il s'agit d'un secteur de dépenses qui n'a pas été totalement financé. Au début, la FAO procédait avec une approche de financement "au fur et à mesure" (c'est-à-dire suffisamment pour couvrir les réclamations courantes). Toutefois, suite aux évaluations actuarielles, deux problèmes ont été identifiés:

- a) la FAO avait une dette courante pour l'ASMC (par exemple plus de 200 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2001) qui, d'un point de vue comptable, devait apparaître dans les comptes de l'Organisation; et
- b) une implication pratique était que les paiements "au fur et à mesure" accuseraient une croissance exponentielle dans les années à venir, à mesure que le rapport entre le nombre de retraités et les contribuables actifs augmenterait la part des primes de l'Organisation dans des proportions qui fausseraient le budget par des montants énormes.

36. La réponse approuvée par les Organes directeurs a été la suivante:

- a) budgétiser le coût de service courant, ainsi que le coût de financement au fur et à mesure (ce qui bloque la croissance de la dette courante); et
- b) constituer une réserve pour les excédents sur les investissements dans le Fonds général pour couvrir la dette accumulée de l'ASMC (ce qui a permis de réserver à cet effet 97 millions de dollars E.-U.).

37. Toutefois, outre l'utilisation de gains de placement, qui ne se répéteront probablement pas dans les années à venir au taux appliqué dans les années 90, les Organes directeurs n'ont établi aucune formule de financement pour couvrir la dette courante restante. Il est par conséquent proposé que le budget d'investissement comporte une provision de 14,1 millions de

dollars E.-U. par exercice biennal, le financement étant requis pour l'amortissement sur 24 ans restant qui sera effectué dans les comptes biennaux.

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES DESTINÉES AUX ACTIVITÉS NORMATIVES ET OPÉRATIONNELLES DE LA FAO

38. *La Partie III* de ce document contient une stratégie détaillée et mise à jour pour *Assurer un effet multiplicateur des ressources pour la FAO et ses Membres*. La mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre à l'Organisation et à ses membres de tirer parti de l'inversion très propice des tendances à la baisse dans l'exécution du Programme de terrain constatée au cours de cette année 2002. La mobilisation de ressources extrabudgétaires pour des activités opérationnelles et normatives restera par conséquent une préoccupation majeure du personnel à tous les niveaux sous l'égide du Département de la coopération technique. La Déclaration adoptée au Sommet mondial de l'alimentation a mis l'accent sur le point suivant: *cinq ans plus tard*, le Fonds fiduciaire de la FAO pour la sécurité alimentaire et la Sécurité alimentaire devrait servir de vecteur principal à cet effort de mobilisation des ressources.

39. Il est rappelé que le Fonds fiduciaire concerne trois domaines principaux d'intervention:

- a) la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments;
- b) le système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes;
- c) l'assistance aux études de projet et de programme pour augmenter l'investissement dans le secteur agricole.

40. Comme pour le PMT 2002-07, aucune tentative n'a été faite dans ce plan pour prévoir avec quelque degré de précision l'évolution du programme de terrain de la FAO sur la période de planification de six ans, étant donné le nombre de variables et les facteurs externes souvent imprévisibles qui affectent son développement.

Ressources permettant d'assurer un effet multiplicateur de l'action de la FAO

41. Néanmoins, les départements techniques de la FAO ont été invités à évaluer les possibilités de soutien extrabudgétaire au titre des domaines de programme spécifiques, c'est-à-dire là où les ressources pourraient avoir un effet multiplicateur supplémentaire et renforcer l'incidence des entités de programme. Cet effort n'a pas consisté uniquement à identifier des possibilités de revenus supplémentaires pour renforcer le Programme de travail en 2004-09, comme indiqué dans la section intitulée *Programme de travail et Ouvertures de crédits*.

42. À cet égard, il a été indiqué que ces possibilités devraient reposer sur les objectifs, les résultats et les activités des entités de programme respectives et leur application potentielle au terrain. De plus, dans l'évaluation des perspectives, les unités ont été invitées à ne pas se sentir limitées par la possibilité effective d'obtenir des fonds extrabudgétaires.

43. Il est utile de citer le paragraphe 131 du Cadre Stratégique sur le sujet:

«En ce qui concerne les programmes normatifs de l'Organisation, il est essentiel de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour:

- a) appuyer les projets pilotes de la FAO destinés à expérimenter et mettre à l'épreuve les hypothèses normatives formulées en réponse à des questions d'actualité;*

- b) appuyer directement les activités du Programme ordinaire afin d'accroître les ressources totales mises à la disposition de l'Organisation pour ses fonctions normatives en veillant bien à ce que l'indépendance de la FAO ne soit pas compromise (par exemple pour la fixation de normes); et
- c) maximiser l'impact de ses programmes ciblés et encourager les synergies entre travaux normatifs et activités de terrain, en utilisant le cas échéant ses propres ressources humaines et financières et en encourageant des activités conjointes avec les donateurs."

44. Cela devrait permettre de répondre, au moins provisoirement, à une demande formulée par le Comité du programme lors de sa réunion de mai 2002; à savoir qu'il souhaiterait: «se voir remettre lors de sa prochaine session des informations sur les activités de la FAO qu'il était prévu de financer à partir de ressources extrabudgétaires, en mettant en relation ces activités avec les priorités du programme à moyen terme”.

Liste indicative et sélective

45. A l'issue de cette analyse, une liste provisoire – et non exhaustive – est fournie dans le tableau 4 ci-après.

TABLEAU 4: LISTE INDICATIVE ET SÉLECTIVE D'ACTIVITÉS POSSIBLES DE LA FAO QUI POURRAIENT ÊTRE FINANCÉES PAR DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Entité de programme	Titre de l'entité	Objectif stratégique	OBJET
210P1	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	Tous	a) Études complémentaires dans la série de la FAO <i>Éthique de l'alimentation et de l'agriculture</i> , avec séminaires et ateliers de soutien; b) gestion du site Web sur l'éthique; c) coordination améliorée avec d'autres processus pertinents.
210P1	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	B1	Permettre une plus grande participation des pays en développement aux réunions de la Commission, agissant comme Commission intérimaire pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
211A3	Politiques, planification et gestion intégrées des terres, des eaux et des éléments nutritifs des plantes.	C2	Améliorer la qualité du soutien apporté aux projets en cours du FME ⁹ /PNUD ¹⁰ .
211P7	Systèmes d'information, bases de données et statistiques sur les terres et les eaux	E1	Développer la collaboration avec les initiatives internationales associées à l'eau.

⁹ FME, Fond mondial pour l'environnement

¹⁰ Programme des nations unies pour le développement

Entité de programme	Titre de l'entité	Objectif stratégique	OBJET
212A4	EMPRES ¹¹ - Élément concernant les ravageurs des plantes	A3	<p>a) Étendre avec les donateurs le soutien à la composante criquet pèlerin de EMPRES à toutes les régions intéressées, en particulier les régions situées à l'ouest, au nord-ouest, à l'est et au centre de l'Afrique (autour de la mer Rouge); et</p> <p>b) répondre aux besoins annexes, c'est-à-dire:</p> <ul style="list-style-type: none"> € établissement d'un poste de Secrétaire pour la Commission de l'Asie du Sud-Ouest, la région Est de l'EMPRES, dépourvue de ce poste depuis 1991; € poste supplémentaire de chargé d'information/détection à distance pour le Groupe chargé du criquet pèlerin, AGPP¹² pour améliorer l'utilisation de l'imagerie SPOT¹³ pour identifier les habitats probables du criquet pèlerin dans les régions éloignées; et € soutien à l'établissement d'un organisme de coordination régional du criquet pèlerin en Asie centrale.
212A5	"Généralisation de la protection intégrée" ¹⁴ en renforçant les processus écologiques essentiels	C1	<p>a) Soutenir les opérations centrales au titre du Mécanisme mondial pour la lutte intégrée contre les ravageurs et d'autres projets de lutte intégrée régionaux;</p> <p>b) soutenir les activités de lutte intégrée et de réseaux contre les ravageurs dans trois groupements sous-régionaux, y compris la SADC et l'ECOWAS, en établissant une assistance préparatoire en 2002-03; et</p> <p>c) projets régionaux du FME pour améliorer l'impact de substances toxiques persistantes qui seront couvertes ultérieurement par la Convention de Stockholm.</p>
212P1	Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	B2	<p>a) Soutenir le renforcement de capacités pour répondre aux obligations nationales au titre de la Convention internationale pour la protection des végétaux; et</p> <p>b) améliorer la coopération d'Orient standard, y compris au niveau régional.</p>
212P2	Gestion des pesticides	C2	Continuer à soutenir la prévention et l'élimination de pesticides obsolètes.
212P4	Soutien au Système mondial FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)	B2	Appuyer les nouvelles demandes émanant de pays en développement en relation avec l'exécution du Traité international sur les RPGAA au niveau national.
212P5	Soutien à la formulation de stratégies et promotion de mesures spécifiques pour le développement de la riziculture dans les États Membres de la Commission internationale du riz (CIR)	C1	Assister les activités associées à l'Année internationale du riz, y compris assister la CIR à développer le programme pour la déclaration des Nations Unies pour l'Année internationale du riz.
213A3	Contribution de l'élevage à la lutte contre la pauvreté	A1	Établir des modules régionaux pour le Mécanisme de la politique d'élevage pour la lutte contre la pauvreté afin d'encourager un élevage du bétail propre, sûr et équitable.

¹¹ Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes

¹² Service de protection des plantes

¹³ Système de satellite environnemental

¹⁴ Lutte intégrée contre les ravageurs

Entité de programme	Titre de l'entité	Objectif stratégique	OBJET
213A5	Élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage	D1	Soutenir le suivi des rapports des pays (analyse, consolidation, résumé) aux niveaux régional et mondial; soutenir les régions et les pays cibles dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques animales.
213A6	Gestion de la santé publique vétérinaire et sécurité des produits d'alimentation humaine et animale	C2	Formuler et lancer un programme mondial pour la prévention et le contrôle de l'ESB ¹⁵ et d'autres maladies animales.
213A7	EMPRES – Élevage	A3	a) Continuer de développer la composante santé animale de l'EMPRES; b) développer un système d'intelligence sur les maladies animales transfrontières (TAD) ¹⁶ c) renforcer le programme d'Asie centrale pour le contrôle des maladies animales transfrontières.
213A8	Technologies et systèmes d'utilisation efficace des ressources naturelles pour les productions animales	D1	Exécuter la seconde phase de l'initiative de mise en valeur de l'élevage et de son environnement (LEAD).
214A1	Promotion des moyens d'existence des petits agriculteurs	A1	a) Soutenir l'application pilote et l'évaluation de mécanismes de financement et produits destinés aux petits agriculteurs au titre du PSSA ¹⁷ ; et b) soutenir le même travail pour les services intégrés pour faciliter la diversification dans les petites entreprises agricoles.
214A2	Ravitaillement des villes	A2	Soutenir les activités permettant d'augmenter la rentabilité et la durabilité de systèmes agricoles périurbains, en augmentant de ce fait le ravitaillement alimentaire des villes.
214A3	Fourniture commerciale durable de services de livraison d'intrants, de mécanisation, de soutien à l'investissement et de commercialisation	C1	a) Plusieurs études de cas sur les contraintes commerciales nationales empêchant l'expansion des exportations; b) études de cas nationales sur l'importation d'engrais et coûts de répartition faisant suite à la libéralisation des échanges et la fragmentation du secteur commercial des engrais, et c) soutien au renforcement de capacité dans l'initiative des finances rurales (CABFIN) avec une "banque de connaissances" pour la diffusion des bonnes pratiques dans les réseaux bancaires ruraux et d'instruments financiers innovants tels que MicroBanker.
214A4	Développement des agro-industries ciblé sur les petites et moyennes entreprises de post-production	C1	Soutenir l'analyse des liens fermes-agroindustries et développement des agro-industries en général.
214P2	Services agricoles – Systèmes de données et d'informations	B2	a) Étendre la collecte de données utiles par ferme dans les pays; et b) aider à répondre aux demandes de normes de sécurité génériques pour les équipements agricoles autres que les pulvérisateurs (en raison des contraintes de ressources, le travail sur les normes pour les machines et équipements agricoles est désormais limité aux équipements d'application de pesticides).

¹⁵ Encéphalopathie spongiforme bovine

¹⁶ Maladies animales transfrontières

¹⁷ Programme spécial pour la sécurité alimentaire

Entité de programme	Titre de l'entité	Objectif stratégique	OBJET
220A1	Informations sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité pour un meilleur ciblage des politiques (SICIAV)	E1	Le DFID ¹⁸ a été impliqué dans l'initiative de SICIAV en tant que membre du groupe IAWG ¹⁹ -FIVIMS et dans le développement de plusieurs documents conceptuels. Un partenariat plus étroit est envisagé pour renforcer les méthodologies; soutien également de la CE ²⁰ au SICIAV national à partir d'expériences précédentes réussies.
221P5	Contrôle de la qualité des produits alimentaires et protection des consommateurs	B1	Renforcement des capacités pour des systèmes efficaces de contrôle des aliments (organisation de sessions de formation et d'ateliers et réunions mondiales ou régionales de responsables de la sécurité alimentaire.
221P6	Évaluation de la sécurité des aliments et Système d'alerte rapide	B1	Soutenir l'amélioration de la collecte de données, en particulier dans les pays en développement, pour une meilleure application de l'évaluation des risques.
222A2	Initiative FAO/Banque mondiale/USDA ²¹ pour les statistiques agricoles en Afrique	E1	Amélioration de l'initiative pour les Statistiques agricoles en Afrique.
222A3	Profils FAO de pays et système d'information cartographique	E1	Mettre à disposition le système de profils de pays dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation.
222A5	Système mondial sur les ressources d'information agricole (WAIR)	E1	Des cadres associés (APO) ²² ayant une expérience dans les thesaurus et les éléments de métadonnées contribueraient à l'établissement et à la mise en œuvre en temps opportun d'outils pour les Membres et à la mise en réseau du système mondial sur les ressources d'information agricole.
222A6	Programme multiagence pour le renforcement de capacités dans les statistiques alimentaires et agricoles en Afrique.	E1	Amélioration du programme multiagence pour le renforcement des capacités.
222P6	Systèmes WAICENT de gestion et de diffusion des informations de l'Organisation	E1	Soutien de cadres associés pour la mise en œuvre en temps opportun d'infrastructures multilingues de l'organisation et l'amélioration des systèmes.
222P7	Systèmes d'archives et de publications électroniques, et activités intégrées de documentation	E1	Améliorer le travail sur la normalisation de l'information et soutenir la formation.
222P8	Élargir l'audience de WAICENT	A1	Soutien de cadres associés pour le développement en temps opportun de l'outil d'enseignement à distance du kit de ressources.
222P9	Bibliothèque virtuelle et services d'information bibliothécaire pour soutenir WAICENT	E1	Accélérer l'automatisation des services de diffusion des données.
222P9	Bibliothèque virtuelle et services d'information bibliothécaire pour soutenir WAICENT	E1	Les sociétés de télécommunications et autres sources pourraient aider à établir des bibliothèques virtuelles dans les représentations de la FAO.

¹⁸ Département du gouvernement britannique pour le développement international

¹⁹ Groupe de travail interinstitutions

²⁰ Communauté européenne

²¹ Département américain de l'agriculture

²² Cadre associé

Entité de programme	Titre de l'entité	Objectif stratégique	OBJET
223P6	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	A3	Soutenir le renforcement des capacités nationales et régionales pour les méthodologies utilisées dans les missions d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires au titre du système SMIAR ²³ .
224A2	Soutien aux pays en développement en matière de politiques de produits et de politiques commerciales pour les négociations commerciales	B2	Répondre à la demande croissante des pays en développement pour l'assistance aux questions liées à l'agriculture pour les négociations commerciales multilatérales (également au titre d'autres entités).
224P2	Contribution de l'agriculture à la lutte contre la pauvreté, au développement rural et à la sécurité alimentaire: Analyse des liens	A1	Répondre au besoin croissant d'assistance des pays en développement dans l'analyse des relations entre la production de cultures d'exportation et la sécurité alimentaire au niveau national et au niveau des ménages vulnérables.
224P4	Analyse et réalisation de consensus concernant les produits de base et les échanges commerciaux	B1	Améliorer le soutien aux dispositions commerciales régionales et aux initiatives régionales telles que le NEPAD ²⁴ .
231A2	Développement de partenariats pour le système de contrôle des ressources halieutiques (FIRMS) du Système mondial d'information sur les pêches	E1	Soutenir la mise en œuvre initiale de l'intrant du système de contrôle des ressources halieutiques (FIRMS) par les organes régionaux des pêches, avec les outils et les méthodes de formation fournis par la FAO.
231P1	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	E1	Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de la FAO relative à l'amélioration des informations sur l'état et les tendances des pêches en tant que module du programme FISHCODE ²⁵ .
232A4	Surveillance des ressources marines mondiales et de l'évolution de leurs écosystèmes et établissement de rapports à ce sujet	C2	Soutenir les différentes activités du siège en matière de gestion des pêches reposant sur les écosystèmes.
233A4	Consommation, salubrité et qualité des produits à base de poisson	B1	Suivre le programme cadre de la FAO exécuté avec succès, pour la formation sur les NCM ²⁶ et le cycle d'Uruguay (affectant également d'autres entités telles que 233P1).
233A5	Promotion du commerce international du poisson	B2	Étude financée par la Norvège pour identifier les questions clés de politique et d'organisation sur la base desquelles la FAO assurerait la promotion de stratégies dans les pays en développement exportant du poisson, conçues dans le cadre du Code international de conduite pour une pêche responsable.
233P2	Promotion du commerce international du poisson	B2	Faciliter l'étude du commerce international du poisson et de la sécurité alimentaire, aboutissant à la promotion de stratégies adaptées dans les pays en développement exportant du poisson.
234A4	Promotion de la gestion des pêches côtières	B2	Soutenir la formation de directeurs locaux de petites pêches artisanales sur les manières réussies de contrôler et limiter l'accès.
234A5	Promotion de politiques nationales / régionales appropriées pour le développement durable de l'aquaculture	B2	Soutenir les politiques nationales pour la promotion de l'aquaculture commerciale (cours d'enseignement à distance).

²³ Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'information et l'agriculture

²⁴ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

²⁵ Partenariat mondial pour les pêches responsables

²⁶ Négociations commerciales multilatérales

Entité de programme	Titre de l'entité	Objectif stratégique	OBJET
241A1	Gestion durable des forêts naturelles et des terres boisées	D2	Soutien de cadres associés pour améliorer le regroupement, l'analyse et la diffusion d'informations liées au domaine des ressources forestières, état et progression vers une gestion durable des forêts dans la région méditerranéenne; idem pour les forêts situées en zone côtières.
241A5	Plantations forestières et plantations d'arbres hors forêt	divers	Soutenir l'amélioration des techniques de plantation d'arbres (y compris en zone périurbaine).
241A7	Forêts et eaux	D1	Souligner l'importance des ressources de terres en altitude dans le prolongement de l'Année internationale de la montagne.
241P1	Évaluation et surveillance des forêts et des terres boisées	E2	Soutenir l'amélioration de la méthode ERF ²⁷ .
242A3	Études prospectives sur le secteur forestier	E2	Soutenir les analyses mises à jour des études prospectives pour le secteur forestier.
242A4	Aspects économiques des forêts	C2	Soutenir le travail sur les techniques de mise en valeur des forêts.
243A3	Renforcement des capacités institutionnelles au niveau des pays	B2	Soutenir le renforcement des capacités des pays sur les dimensions institutionnelles de gestion durable des forêts.
243A5	Forêts, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire	A1	Améliorer la compréhension de la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire, et soutenir les programmes nationaux.
251A1	Utilisation intégrée de l'information en vue du développement durable	E1	Appuyer le maintien et l'amélioration de systèmes d'informations intégrés et de bases de données sur l'environnement.
251P1	Infrastructures et services d'information géo-écologique	E1	Soutenir le développement ultérieur et la mise en œuvre de systèmes d'informations et d'outils clés et activités de cartographie de la pauvreté.
252A3	Parité hommes-femmes et gestion des ressources naturelles	A1	Soutenir le projet Systèmes de connaissances locales (LinKS)
252P1	Promotion des questions de parité et de population dans les politiques, les législations et les institutions civiles	A1	Faciliter le programme de formation à l'analyse des questions socio-économiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (SEAGA).
253A4	Démarches et méthodes participatives à l'appui des moyens d'existence durables et de la sécurité alimentaire	A1	a) Cadres associés pour aider à maintenir un site Web de participation avec suivi du WSSD ²⁸ ; et b) fonds supplémentaire du DFID pour évaluer l'efficacité du programme sur les moyens d'existence aux niveaux du siège et du terrain.
256P3	Exécution du PSSA	Tous	Étendre largement l'exécution du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) dans tous les pays intéressés.
311A1	Développement de la capacité de la FAO à offrir une formation en ligne sur les politiques et la planification concernant l'alimentation, l'agriculture et le développement rural	B2	Améliorer le renforcement de capacités dans les politiques commerciales agricoles et soutenir l'adaptation de matériels de formation aux circonstances nationales.
311P3	Élaboration de matériels et de méthodes de formation à l'analyse des politiques alimentaires et agricoles	B1	Soutenir la préparation de matériels de formation sur le commerce international des produits agricoles.
313A1	Soutien à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'alimentation et l'agriculture	B2	Soutien complémentaire au-delà des contributions courantes du Programme de partenariat des Pays-Bas (FNPP).
313S1	Fourniture de conseils techniques	B2	Cadres associés supplémentaires pour étendre l'assistance juridique aux pays.

²⁷ Évaluation des ressources forestières

²⁸ Sommet mondial du développement durable

APPLICATION ET PERFECTIONNEMENT DU MODÈLE DE PROGRAMME

46. La formulation des activités de fond pour la période 2004-09 pour répondre aux *Stratégies pour satisfaire les besoins des Membres* s'est poursuivie sur la base des caractéristiques principales de la méthodologie améliorée ou "modèle de programme", comme approuvé par les Organes directeurs de la FAO, c'est-à-dire:
- la pleine identification de la raison d'être des activités proposées, des résultats recherchés, des produits à obtenir et des intrants nécessaires;
 - identification d'intrants interdisciplinaires provenant de diverses unités pour répondre aux besoins ou résoudre des problèmes intersectoriels [cf. section suivante sur *Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire* (DPAI)]; et
 - regroupement de tous les éléments nécessaires à la présentation de rapports d'évaluation préalable, d'évaluation finale et d'exécution à l'intention des différents niveaux de direction et des organes directeurs.
47. Il est rappelé que le modèle reconnaît trois types d'entités de programme pour le travail de fond de la FAO: les projets techniques (PT), les activités de programme continues (PC) et les accords de services techniques (ST), définis comme suit:
- par projet technique on entend une série d'activités d'une durée maximale de six ans, incluant des objectifs précis, assortis d'un calendrier et des avantages pour les utilisateurs cibles et dont la pertinence et la contribution aux objectifs stratégiques de l'Organisation doivent être démontrées;
 - par activité de programme continue, on entend l'obtention de produits contribuant aux objectifs stratégiques, mais qui ne sont pas limités dans le temps comme les projets techniques (séries statistiques, par exemple); et
 - les services techniques couvrent la fourniture de services, tels que le soutien au programme de terrain et les conseils techniques aux pays, les activités spécifiques ne pouvant pas être définies longtemps à l'avance et incluant éventuellement un soutien à des organes statutaires dont les activités concernent de manière générale le secteur.
48. Conformément à la pratique établie, les unités du siège ont également été invitées à tenir des consultations avec leur personnel détaché dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, de façon que les entités proposées constituent un programme de travail pleinement intégré, avec des objectifs et des produits communs.
49. Comme pour le PMT 2002-07, les résultats de cet effort d'analyse sont visibles dans la *Partie II* du présent document, où il est rappelé que par "activités de fond", on entend traditionnellement la somme totale des cinq grands programmes du Chapitre 2, *Programmes techniques et économiques*, et le Grand programme 3.1, *Assistance aux politiques* du Programme de travail et budget.

Recherche d'améliorations

50. La préparation des propositions pour l'inclusion dans le PMT 2004-09 a été marquée par des efforts plus importants pour améliorer la qualité et la cohérence de la formulation des entités de programme. Des cours de formation ont été dispensés au personnel technique pour lui permettre de mieux comprendre l'application des principes de planification fondés sur les résultats. Un système informatisé convivial et accessible par Internet (PIRES) a été développé et mis en place pour faciliter le processus analytique de manière plus globale. Ce système notamment reprend et met à la disposition du personnel au sens large, les instructions, les

orientations fournies par les départements internes, les priorités régionales identifiées par les bureaux régionaux et sous-régionaux ainsi que les informations de référence pour le PMT 2002-07.

51. Il est important de noter que des modifications ont été apportées à certains éléments conceptuels importants de la démarche de programmation et des règles plus fermes adoptées, comme expliqué ci-après.

52. **Modifications des titres des entités, des numéros et des calendriers de programme:** les modifications touchant la structure (suppression, ajout, combinaison d'entités de programmes, modification de titres, type et numéros) ont été réduites au minimum de manière à préserver la continuité et permettre la comparaison avec le PMT 2002-07. Les extensions de dates de fin de PT ont également été évitées avec soin, par crainte de saper le caractère de limitation dans le temps de ces entités. Seules huit extensions de PT ont été autorisées sur la base de motifs parfaitement fondés. Le tableau 5 ci-après fournit une liste de toutes les modifications de structure permettant de mieux comprendre les changements intervenus dans la structure sous-jacente.

53. **Contenu des accords de services techniques (ST):** leur objectif fondamental a été réexaminé, comme il est rappelé ci-dessus, et le contenu et les ressources estimatives de leurs différentes entités ont été améliorés, par exemple en insérant de manière plus aisément reconnaissable des activités de portée limitée à l'appui des domaines d'action prioritaires, de petits intrants spécialisés dans des entités de programme d'autres unités, et lorsqu'ils n'y sont pas encore présents, des intrants aux principaux processus et conférences internationaux et de l'ONU.

54. **Intérêt plus marqué pour les utilisateurs de produits et de services de la FAO:** l'orientation des utilisateurs est nettement une dimension fondamentale de la gestion fondée sur les résultats. Le succès et l'impact des programmes de la FAO reposent sur la manière dont les produits et les services générés au titre de ces programmes atteignent et servent les institutions et les personnes qu'ils sont censés soutenir. Par conséquent, il a été demandé aux gestionnaires des programmes d'identifier le plus précisément possible le public et les organisations visés à chaque niveau conceptuel de définition des entités (raison d'être, objectifs et résultat des principaux produits) afin de clarifier la stratégie de diffusion pour chaque produit et l'entité entière et poser le fondement des enquêtes de satisfaction des clients en évaluant l'efficacité des programmes.

55. **Distinction plus claire entre résultats et objectifs:** dans le PMT 2002-07, les objectifs et les résultats ont été placés plus ou moins au même niveau dans l'analyse objectifs-moyens utilisée dans la conception des entités. Le ou les objectifs étaient fondamentalement considérés comme la synthèse de tous les résultats escomptés dans une entité particulière. Ce n'est plus le cas dans les propositions du présent PMT, car une distinction a été introduite entre les résultats des principaux produits d'une part et l'objectif de l'entité de programme d'autre part, c'est-à-dire:

- a) le *Résultat* doit spécifier l'utilisation immédiate de chaque produit principal par un tiers extérieur à l'unité particulière la produisant (le plus souvent en dehors de la FAO). Cela correspond généralement à la première étape d'une stratégie de diffusion efficace (par exemple, le matériel de formation est décidé par les organisations de formation, des médias spécialisés divulguent des questions générales de développement, les techniques de production sont contrôlées dans des centres de recherche);
- b) l'*Objectif* doit être maintenant considéré comme le résultat escompté de tous les résultats d'une entité de programme et se situe par conséquent à une étape ultérieure de l'analyse objectifs-moyens, entre les *Résultats* et l'ordre plus élevé *Raison d'être*. Habituellement, il correspondra à un changement significatif au niveau du pays, dans les institutions des pays membres, les politiques, les programmes ou les systèmes d'aide aux agriculteurs.

56. L'une des conséquences de ce changement de démarche est que le ou les objectifs d'une entité de programme peuvent être définis en termes plus ambitieux que dans le PMT 2002-07. Le but recherché est de rendre plus évident l'impact final des programmes: par exemple, modifications de la manière dont le développement agricole et la sécurité alimentaire sont traités *au niveau des pays*, au-delà de la simple utilisation et diffusion de produits normatifs ou informatifs de la FAO par le niveau le plus immédiat des "clients" de la FAO.

57. Afin de ne pas alourdir ce document par une abondance de détails, les descriptions des résultats et les indicateurs des activités principales n'ont pas été inclus dans la *Partie II* du présent PMT qui énumère uniquement la justification, l'objectif, les indicateurs par objectif et les activités principales des projets techniques et des programmes continus. Les descriptions des résultats et les indicateurs à un niveau inférieur seront intégrés dans la base de données Internet associée.

58. **Les moyens de vérification et les cibles complètent maintenant les indicateurs:** les indicateurs ont été définis aux niveaux du résultat et de l'objectif. Ils doivent être des *variables quantitatives et qualitatives* qui peuvent être objectivement vérifiées (mesurées ou évaluées) pour déterminer l'étendue de réalisation des résultats ou des objectifs. Ils sont maintenant complétés par des *moyens de vérification* et chaque fois que possible, par des *valeurs et des dates cibles*. Ici aussi, par souci de concision, ce type de détail n'est pas inclus dans le présent document.

59. Conséquence directe du choix dans le présent document de la distinction entre objectif(s) et résultats et de l'exclusion des informations par résultats, les indicateurs indiqués dans la *Partie II*, qui visent à démontrer des résultats plus forts et plus significatifs sont moins nombreux que dans le PMT 2002-07 et sont peut-être plus difficiles à mesurer et à attribuer de manière nette au travail de la FAO. Toutefois, les indicateurs de résultats, relativement faciles à mesurer et à attribuer ont été formulés et seront inclus dans la base de données Internet.

Aperçu des modifications des projets techniques et des activités de programme continues

60. Afin de faciliter la comparaison, un aperçu des modifications apportées aux projets techniques et aux activités de programme continues constitutifs depuis le PMT 2002-07 est fourni ci-après.

TABLEAU 5: APERÇU DES MODIFICATIONS DES PROJETS TECHNIQUES ET DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME CONTINUES

Entité de programme	Titre		Remarques	Année de démarrage	Année de fin
	2002-07	2004-09			
211A3	211A3	211A3	Changement de titre pour refléter l'accent sur les politiques; 3 Principaux produits passés à 211A5.	2002	2007
211A3	211A5	211A5	Cette entité, qui n'est pas totalement nouvelle (elle existait avant le PMT 2002-07), a été dissociée de 211A3 pour identifier clairement les activités de maîtrise de la salinité et de restauration des sols.	2004	2009
212A7	212A9	212A9	212A7 terminée et une partie de son travail (principaux produits 001, 004 et 006) inclus dans 212A9.	2004	2009
212P4	212P4	212P4	Changement de titre pour refléter le nouveau traité et ajout d'un nouveau principal produit soutenant le réseau international des collections <i>ex situ</i> .	Poursuivi	
-	214A9	-	Nouvelle entité qui commencera à petit niveau et qui peut croître; associée à ES 221P8.	2004	2009
214A5	214P2	214P2	Changé de PT en PC en raison de son caractère récurrent.	Poursuivi	
222A1	220A1	220A1	Transféré au Programme 2.2.0 pour la période 2004-09 et restructuré en quatre principaux produits.	2004	2009
224A3	220A2	220A2	Transféré au programme 2.2.0; une certaine réduction du niveau de ressources due à un achèvement planifié fin 2006-début 2007.	2004	2006

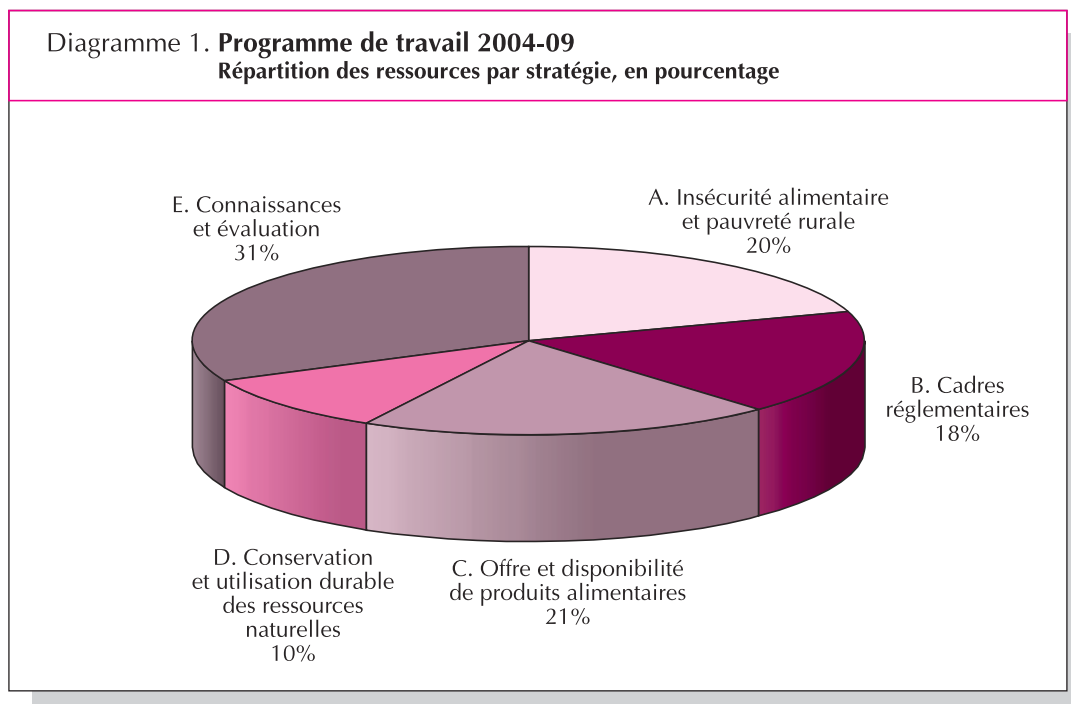
Entité de programme	Titre		Remarques	Année de démarrage	Année de fin
	2002-07	2004-09			
224A1 220P1	Suivi du Sommet mondial de l'alimentation	Suivi du sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs de développement du Millénaire et action	Transféré au Programme 2.2.0; PT modifié en PC pour mieux refléter ses fonctions de suivi continu; domaine d'application élargi pour inclure également le suivi des Objectifs de développement du Millénaire; augmentation du niveau des ressources pour prendre en compte le champ d'application élargi.	Poursuivi	
221P1 221P1 et 221A1	Composition des aliments (INFOODS)	Besoins nutritifs et évaluation alimentaire pour la sécurité et la qualité alimentaires	221P1 largement remanié en associant le travail cadre de 221A1 au travail résiduel du 221P1 d'origine; l'accent est maintenant mis sur les liens entre les besoins alimentaires humains et la composition des aliments pour la sécurité alimentaire.	Poursuivi	
- 221P8	-	Sécurité alimentaire et qualité des produits tout au long de la chaîne alimentaire	Nouveau PC reflétant le domaine hautement prioritaire des membres; pour mettre l'accent sur l'action interdisciplinaire avec les autres unités, en particulier dans le Département de l'agriculture et le Département des pêches (associé à 214A9).	Poursuivi	
222A2 222A2	Initiative FAO/Banque mondiale/USDA pour les statistiques agricoles en Afrique	Initiative FAO/Banque mondiale/USDA pour les statistiques agricoles en Afrique	La phase en cours de ce PT s'achèvera en 2005; 222A6, commençant en 2006-07 pour la phase suivante, en cours d'examen.	2002	2005
222A4 222A4	Évaluation systématique et amélioration de la qualité des données statistiques	Évaluation systématique et amélioration de la qualité des données statistiques	PT arrêté d'ici la fin 2004/05 lorsque FAOSTAT2 sera en ligne.	2002	2005
223A1 223A2	Études prospectives mondiales	Études prospectives alimentaires et agricoles mondiales	223A1 terminé en 2002-03 après publication principale; 223A2, commençant en 2004-05 constitue la phase suivante.	2004	2009
223P5 223P5	Évaluations concernant les marchés et rapports sur la sécurité alimentaire pour les produits tropicaux, horticoles et les produits non transformés	Évaluation concernant les marchés des produits tropicaux, horticoles et des produits non transformés et impact sur la sécurité alimentaire	Nouveau titre pour mieux refléter la nature du travail.	Poursuivi	

Entité de programme	Titre		Remarques	Année de démarrage	Année de fin
	2002-07	2004-09			
224A2	Soutien aux pays en développement en matière de politiques de produits et de politiques commerciales pour les négociations commerciales	Soutien aux pays en développement en matière de politiques de produits et de politiques commerciales pour les négociations commerciales	Phase en cours terminée à la fin 2004-05 avec le second cycle des négociations de l'OMC sur l'agriculture; 224A4, commençant en 2006-07 constitue la phase suivante, en cours d'examen; augmentation importante des ressources en ligne avec les priorités des membres.	2002	2005
224P2	Contribution de l'agriculture à la lutte contre la pauvreté, au développement rural et à la sécurité alimentaire	Agriculture, lutte contre la pauvreté, développement rural et sécurité alimentaire: analyse des liens	Titre et contenu mieux ciblés sur les priorités nouvelles.	Poursuivi	
224P4	Mesures internationales concernant les produits de base et les échanges commerciaux	Analyse et réalisation de consensus concernant les produits de base et les échanges commerciaux	Changement de titre et ressources réduites avec passage à 224A2/224A4 avec les activités correspondantes.	Poursuivi	
224P5	Mesures visant à promouvoir le développement des produits de base et des échanges commerciaux	Promotion de la compétitivité et diversification des produits agricoles	Titre et contenu mieux ciblés sur les priorités nouvelles.	Poursuivi	
231A1	Élaboration du Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS)	Développement de partenariats pour le système de contrôle des ressources halieutiques (FIRMS) du Système mondial d'information sur les pêches	231A1 se termine comme prévu en 2003; 231A2 suit à partir de 2004.	2004	2009
-	241A7	Forêts et eaux	Nouveau PT; une partie du travail transféré à 242A1.	2004	2009
-	241A8	Forêts et changements climatiques	Nouveau PT débutant en 2004.	2004	2009
243A1	242A3	Études prospectives sur le secteur forestier	Travail transféré de 243A1; 6 principaux produits.	2004	2009
-	242A4	Aspects économiques des forêts	Nouveau PT; travail transféré à 243P2.	2004	2009
242P1	242P1	Informations sur les produits forestiers	Baisse de produit principal.	Poursuivi	
242P2 et 242A1	242P2	Utilisation appropriée des produits forestiers	Travail transféré de 243A1.	Poursuivi	

Entité de programme	Titre		Remarques	Année de démarrage	Année de fin
	2002-07	2004-09			
243A3	241A7	Renforcement des capacités institutionnelles au niveau des pays	Renforcement des capacités institutionnelles au niveau des pays	2002	2007
243P1 et 243P2	243A4	Formulation des programmes forestiers nationaux	Politiques et gestion forestières	2004	2009
-	243A5	-	Forêts, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire	2004	2009
243P4	243P4	Foresterie participative	Foresterie participative et moyens d'existence durables	Poursuivi	
244A1	244A1	Suivi de la CNUED et des processus forestiers internationaux	Processus forestiers internationaux	2002	2007
251A5	251A5	Secrétariat des systèmes nationaux de recherche agricole du Forum mondial sur la recherche agronomique (FMIRA)	Secrétariat du Forum mondial sur la recherche agronomique (FMIRA)	2002	2007
-	252A4	-	Analyse et atténuation de l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire et le développement rural	2004	2007
252P1 et 252A2	252P1	Promotion des questions de parité et de population dans les politiques, les législations et les institutions civiles	Promotion des questions de parité et de population dans les politiques, les législations annulées et les institutions civiles	Poursuivi	

LIENS AVEC LES STRATÉGIES DE L'ORGANISATION ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

61. Le diagramme 1 ci-après représente la répartition par stratégie de l'Organisation (A à E) de ressources allouées à des programmes techniques pour des activités de fond pendant toute la période 2004-09, c'est-à-dire le total des ressources estimatives allouées aux entités de programme énumérées dans la *Partie II*, au titre du Chapitre 2, *Programmes techniques et économiques*, et du Grand Programme 3.1, *Assistance aux politiques*.



62. On notera que la répartition des ressources indiquée ci-dessus fait correspondre les principaux produits prévus au titre des divers projets techniques et activités de programme continues aux objectifs stratégiques de première importance. Toutefois, il a été appliqué une règle moins rigide que dans le PMT 2002-07, qui pourrait donner lieu à des schémas modifiés. Au lieu d'établir une relation directe (manque de souplesse) entre chacun des principaux produits et l'un des 12 objectifs stratégiques, les unités peuvent associer chaque produit à différents objectifs pertinents sur une base de pourcentage. De même, les ressources au titre des accords de services techniques n'ont pas été réparties proportionnellement en fonction du schéma des contributions aux objectifs stratégiques des projets techniques et des activités de programme continues relevant du même programme (par exemple Programme 2.1.2, *Cultures*) mais des liens identifiés de la même manière que pour les projets techniques et les activités de programme continues, en fonction du contenu de l'activité de service technique programmée.

63. Le tableau 6 ci-après indique, sous forme de matrice, la répartition des mêmes ressources en fonction des deux dimensions clés que sont les grands programmes et les objectifs stratégiques (de A1 à E3). Il constitue une synthèse des divers tableaux par programme figurant dans la *Partie II* du présent document.

TABLEAU 6: RÉPARTITION DES RESSOURCES DES PROGRAMMES TECHNIQUES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE (POUR TOUTE LA PÉRIODE 2004-2009)

Grand programme	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2	E3
2.1 Production agricole et systèmes de soutien	∖	a	∖	∖	∖	∖	∖	∖	a	∖	a	a
2.2 Politique et développement alimentaires et agricoles	a	∖	∖	∖	∖	a	a	a	a	∖	∖	a
2.3 Pêches	a	a	a	∖	∖	a	∖	a	a	∖	∖	a
2.4 Forêts	∖	a	a	a	∖	a	∖	∖	a	∖	a	
2.5 Contributions au développement durable et programmes spéciaux	∖	a	a		a	∖	∖	∖	a	∖	a	a
3.1 Assistance aux politiques	∖	a	a	a	∖	∖	a	a	a	a	a	a

Légende

a

a

∖

∖

Moins de 5 millions de \$ E.-U. De 5 millions à 10 millions de \$ E.-U. De 10 millions à 25 millions de \$ E.-U. Plus de 25 millions de \$ E.-U.

64. Le tableau 7 ci-après donne en pourcentage une ventilation par objectif stratégique (A1 à E3) du montant total des ressources programmées pour les activités de fond pendant la période couverte par le Plan. Le tableau inclut les données comparatives pour le PMT 2002-07.

TABLEAU 7: RÉPARTITION DES RESSOURCES DES PROGRAMMES TECHNIQUES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE (POURCENTAGE)

Objectif stratégique	Titre	Période du plan 2002-07 (en milliers de \$ E.-U.)	Période du plan 2004-09 (en milliers de \$ E.-U.)
A1	Moyens d'existence durables dans les zones rurales et accès plus équitable aux ressources	9,0 %	10,3 %
A2	Accès des groupes vulnérables et défavorisés à une alimentation suffisante, saine et nutritive	3,0 %	2,5 %
A3	Plans d'intervention et action efficace et durable en cas de crise alimentaire ou agricole	7,0 %	7,0 %
B1	Instruments internationaux concernant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts, ainsi que la production, l'utilisation sans danger et les échanges commerciaux équitables de produits agricoles, halieutiques et forestiers	7,9 %	9,1 %
B2	Politiques nationales, instruments juridiques et mécanismes d'appui conformes aux exigences nationales et compatibles avec les politiques internationales et cadres réglementaires	7,9 %	9,1 %
C1	Politiques et mesures institutionnelles propres à améliorer l'efficacité et l'adaptabilité des systèmes de production, de transformation et de commercialisation et à répondre aux besoins changeants des producteurs et des consommateurs	13,6 %	9,3 %
C2	Adoption de technologies appropriées pour intensifier durablement les systèmes de production et assurer une offre suffisante de denrées alimentaires et de biens et services agricoles, halieutiques et forestiers	14,9 %	11,4 %
D1	Gestion intégrée des terres, des eaux, des forêts, des pêches et des ressources génétiques	4,1 %	6,5 %
D2	Conservation, remise en état et mise en valeur des environnements les plus menacés	2,9 %	3,8 %
E1	Une base de données intégrée accessible, contenant des statistiques, des informations et des connaissances à jour, pertinentes et fiables	22,4 %	23,3 %
E2	Évaluations régulières, analyses et études prospectives dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture	6,1 %	5,9 %
E3	La sécurité alimentaire au centre des préoccupations internationales	1,2 %	1,8 %
Total		100,0 %	100,0 %

65. La caractéristique la plus notable est la part accrue des ressources contribuant à la stratégie de l'Organisation D - *Appuyer la conservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture*. En effet le pourcentage relativement faible (7 pour cent) de ressources allouées à la stratégie D dans le PMT 2002-07 risquait de transmettre un message erroné aux membres et autres parties prenantes. Il faut toutefois reconnaître que les unités de la FAO rencontrent certaines difficultés à allouer des activités et des ressources entre les stratégies D et C - *Augmenter durablement l'offre et la disponibilité d'aliments et d'autres produits des secteurs agricole, halieutique et forestier*, où les efforts pour assurer la durabilité d'une production accrue pourrait être perçus également comme des efforts pour soutenir l'utilisation durable de ressources naturelles.

66. En conservant cette remarque en mémoire mais également à la lumière de règles d'attribution moins rigides, les unités concernées ont été invitées à saisir l'opportunité du processus de formulation du PMT pour examiner et corriger en conséquence les liaisons à *D*. Le tableau ci-dessus laisse clairement apparaître qu'une meilleure délimitation entre *C* et *D* a été réalisée, puisque la part de la stratégie de l'Organisation *C* a baissé de 28,5 pour cent à 20,7 pour cent, avec des augmentations compensatrices à d'autres endroits, y compris au titre de *D* qui augmente de 7 pour cent à plus de 10 pour cent.

67. En général, les variations en pourcentages semblent refléter un meilleur équilibre des stratégies de l'Organisation approuvées par les Membres en novembre 1999.

68. L'objectif des activités sous-jacentes contribuant aux 12 objectifs stratégiques est expliqué plus en détails ci-après.

A.1 Moyens d'existence durables dans les zones rurales et accès plus équitable aux ressources

69. La stratégie décrite pour cet objectif dans le *Cadre stratégique* met l'accent sur la diversification des moyens d'existence de la population rurale pauvre et sur l'adaptation des interventions des pouvoirs publics aux besoins des populations défavorisées. Plusieurs produits principaux et même des entités entières, notamment:

- a) 214A1, *Promotion des moyens d'existence des petits agriculteurs;*
- b) 242P2, *Agriculture, lutte contre la pauvreté, développement rural et sécurité alimentaire Analyse des liens;*
- c) 243P4, *Foresterie participative et moyens d'existence durables;*
- d) 252P1, *Promotion des questions de parité et de population dans les politiques, les législations et les institutions civiles*
- e) 253A2, *Amélioration des institutions et services ruraux susceptibles de promouvoir des moyens d'existence durables en milieu rural;*
- f) 253A4, *Démarches et méthodes participatives à l'appui des moyens d'existence durables et de la sécurité alimentaire*

ont été conçus pour promouvoir et soutenir les mesures spéciales pour améliorer les moyens d'existence durables sous des perspectives sectorielles complémentaires ou institutionnelles. De nombreuses activités pertinentes viennent également à l'appui du domaine d'action prioritaire "*Renforcement des institutions locales afin d'améliorer les capacités pour assurer des moyens d'existence durables dans les zones rurales*" (cf. la section du domaine d'action prioritaire ci-après).

A.2 Accès des groupes vulnérables et défavorisés à une alimentation suffisante, saine et nutritive

70. Le Programme 2.2.1, *Nutrition, sécurité et la qualité alimentaires* est celui qui contribue le plus à la réalisation de cet objectif. Ses principaux produits sont directement concernés, notamment tout ce qui a trait aux plans nationaux pour la nutrition et aux interventions ciblées sur la sécurité alimentaire des ménages, ainsi que l'éducation de la nutrition et les communications. Plusieurs études analytiques prévues au titre du Programme 2.2.4 *Agriculture, sécurité alimentaire et politiques commerciales* (impact des politiques sur l'accès à la nourriture, coût économique de la faim) et des interventions ciblées dans certains secteurs tels que les récoltes (par exemple promotion de récoltes alternatives) et l'élevage contribuent également à la réalisation de l'objectif A2.

A.3 Plans d'intervention et action efficace et durable en cas de crise alimentaire ou agricole

71. Les principales contributions proviennent du Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR), du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) (les deux composantes), ainsi que de l'entité sur la lutte contre les migrants nuisibles, 212P3. Toutefois, d'autres activités de prévention et de

préparation peuvent être mentionnées telles que la sécurité des semences, le Système mondial pour les ressources phytogénétiques et les stratégies de sécurité alimentaire des ménages en cas de crise, dans le cadre du travail de conseils fournis par les sous-divisions de l'assistance aux politiques des bureaux régionaux. Les activités de prévention des incendies de forêt relèvent également de cet objectif stratégique.

72. Un autre domaine prioritaire, qui fait l'objet de la section ci-après, revêt une importance directe pour l'objectif A.3 en traitant à la fois "*la prévention et l'atténuation de l'impact des catastrophes*", et "*l'aide d'urgence et le relèvement*", qui justifient tous deux une collaboration intersectorielle renforcée.

B.1 Instruments internationaux concernant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts, ainsi que la production, l'utilisation sans danger et les échanges commerciaux équitables de produits agricoles, halieutiques et forestiers

73. Les principales réalisations liées aux instruments clés mis au point sous l'égide de la FAO vont dans le sens de cet objectif stratégique: par exemple l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques et le Traité sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture récemment conclu, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), le Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, la Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC), le Codex Alimentarius et le Code de conduite pour une pêche responsable.

74. Ces instruments reflètent d'une part la fonction clé de la FAO en tant que forum pour l'élaboration d'un cadre réglementaire approprié pour le secteur agricole, et d'autre part le fait que le dialogue et le consensus soient facilités par des contributions techniques pertinentes, l'utilisation d'organes composés d'experts (notamment pour la sécurité alimentaire) et la création de réseaux entre pays et régions. D'où l'importance également du travail associé aux échanges commerciaux au titre par exemple de l'entité 224P4 *Analyse et réalisation de consensus concernant les produits de base et les échanges commerciaux* et de plusieurs entités du Grand Programme 2.3, *Pêches*, à l'appui des mesures concertées de gestion des pêches.

B.2 Politiques nationales, instruments juridiques et mécanismes d'appui conformes aux exigences nationales et compatibles avec les politiques internationales et cadres réglementaires

75. La réalisation de cet objectif stratégique complète l'objectif B.1 en soutenant les actions nationales. Elle implique un certain nombre d'activités conçues pour aider les Membres à adapter ou à mettre à jour leurs politiques et leurs cadres juridiques nationaux. L'éventail de ces activités va de la politique hydrique et de la gestion des bassins versants aux politiques forestières nationales, en passant par le contrôle de la qualité des semences et les mécanismes de certification, l'utilisation sans danger des pesticides conformément aux codes et conventions internationaux, les mesures phytosanitaires prises en fonction des obligations imposées de l'extérieur, l'analyse des risques et l'application des normes alimentaires et l'élaboration de cadres nationaux pour la mise en valeur des pêches conformément aux engagements internationaux pertinents et l'adaptation aux nouveaux régimes et accords commerciaux résultant de négociations commerciales multilatérales.

C.1 Politiques et mesures institutionnelles propres à améliorer l'efficacité et l'adaptabilité des systèmes de production, de transformation et de commercialisation et à répondre aux besoins changeants des producteurs et des consommateurs

76. Cet objectif stratégique vise à aider les pays à identifier des options réalistes et éprouvées pour orienter l'évolution de leurs secteurs agricole, forestier et halieutique. En fait, les éléments de la stratégie énumérés dans le *Cadre stratégique* invitaient la FAO à jouer un rôle actif dans l'amélioration des systèmes de production et de distribution; en encourageant la diversification et la spécialisation de la

production et en facilitant l'adaptation des structures aux nouveaux modes de consommation tout en tirant parti des complémentarités entre les secteurs.

77. Contribueront à cet objectif un certain nombre de réalisations en 2004-09 couvrant des aspects critiques aussi divers que: la gestion des ressources en terre, les systèmes durables de production agricole, les applications des biotechnologies végétales, la fourniture de services commerciaux efficaces au secteur agricole, l'assistance du transfert technologique, la mise en valeur de l'aquaculture et la commercialisation des produits forestiers. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) réserve également une place d'honneur pour la mise en œuvre de cet objectif.

78. La plupart des domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire importants incluent les aspects traitant du *Ravitaillement des villes*, des *Applications des biotechnologies* et de l'*Agriculture organique*.

C.2 Adoption de technologies appropriées pour intensifier durablement les systèmes de production et assurer une offre suffisante de denrées alimentaires et de biens et services agricoles, halieutiques et forestiers.

79. Cet objectif correspond au rôle actif de la FAO dans la promotion de la recherche et de ses applications sur le terrain, qu'il s'agisse de conseiller les Membres pour qu'ils choisissent les technologies les plus appropriées dans une situation donnée ou d'influencer activement le programme de recherche international en fonction de l'expérience acquise sur le terrain (par exemple contribution importante de l'entité 251P4, *Secrétariat du Comité consultatif technique (CCT) du GCRAI*).

80. Le domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire sur les *Applications des biotechnologies à l'agriculture, aux pêches et aux forêts*, est également assez important pour aborder des questions telles que les avantages et les risques potentiels des biotechnologies, leur importance pour le développement national et les exigences relatives au renforcement de capacités dans les pays en voie de développement.

81. Ici aussi, un nombre significatif de résultats importants est attendu pour contribuer à cet objectif en traitant des aspects clés tels que: utilisation et conservation efficaces de l'eau; productivité des terres et du sol, pratiques de gestion intégrée des cultures, techniques de PI²⁹, services vétérinaires et technologies de production animale, mécanisation et gestion après récolte, application des techniques nucléaires par l'AGE³⁰, et promotion de liens entre la recherche et la vulgarisation, d'une part, et les conditions sur l'exploitation, d'autre part, grâce notamment à des contacts avec les SNRA³¹, exploitation des ressources marines, pêches continentales et l'aquaculture ainsi que l'utilisation améliorée des produits forestiers.

82. Le PSSA contribuera largement à la réalisation de cet objectif, en démontrant, grâce à une approche pleinement participative, le potentiel de technologies simples et éprouvées dans un nombre étendu de projets et de pays.

D.1 Gestion intégrée des terres, des eaux, des forêts, des pêches et des ressources génétiques.

83. Les activités contribuant à la réalisation de cet objectif stratégique reflètent la gamme étendue de ressources naturelles dont dépendent l'agriculture, les pêches et les forêts: gestion saine des terres et de l'eau dans le cadre du Programme 2.1.1; conservation des ressources phyto- et zoogénétiques dans le cadre des Programmes 2.1.2 et 2.1.3, tel qu'illustré par le Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques et l'agriculture et la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage; promotion de la pêche responsable dans les eaux intérieures et en aquaculture et

²⁹ Protection intégrée

³⁰ Division conjointe FAO/AIEA de techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture

³¹ Système national de recherche agricole

gestion durable des forêts, y compris des aspects institutionnels et les questions de parité hommes-femmes dans la gestion des ressources naturelles.

84. L'action dans le cadre de cet objectif stratégique inclut également le soutien à l'application d'Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et les accords internationaux sur l'environnement. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) accorde une attention toute particulière à soutenir l'objectif *D1*, ainsi que l'objectif parallèle *D2*.

D.2 Conservation, remise en état et mise en valeur des environnements les plus menacés

85. Le domaine prioritaire le plus important est celui intitulé “*Renforcer la capacité de gestion intégrée des écosystèmes*”, qui sera centré initialement sur les terres sèches et les montagnes, y compris le suivi de l'Année internationale de la montagne (2002). L'objectif principal de l'entité 241A4, *Conservation de l'environnement dans les forêts et dans les écosystèmes fragiles* est également important pour *D2*. Le travail sur les changements climatiques dans le cadre du domaine prioritaire correspondant revêt également une importance primordiale. Le travail normatif sur l'économie de la durabilité de l'environnement (224P3) contribuera également à cet objectif, de même que la promotion d'accords relatifs à l'environnement et d'une planification intégrée de l'environnement (251A6).

E.1 Une base de données intégrée accessible, contenant des statistiques, des informations et des connaissances à jour, pertinentes et fiables

86. Le nombre considérable d'activités liées de par leur objectif principal à cet objectif stratégique confirme l'importance de la fonction de collecte et de diffusion de l'information de la FAO, grâce notamment aux activités statistiques et à WAICENT³² dans le cadre du Programme 2.2.2. Deux domaines d'action prioritaires correspondent en outre à cette stratégie, à savoir « *Définitions, normes, méthodologies et qualité de l'information* » et « *Gestion spatiale de l'information et outils d'appui à la prise de décisions* ». Toutefois, ce dernier bénéficie du travail sur les bases de données sur les terres et l'eau, les récoltes (y compris les cultivars moins connus) et les pâturages, le financement rural, les besoins nutritionnels connus, les additifs alimentaires, les ressources marines vivantes et autres ressources des pêches, les informations sur la sécurité sanitaire des poissons, commerce du poisson et données sur les forêts.

87. Cette disposition spéciale introduite dans le Programme de travail et budget 2000-01 (entité de programme 222P5) pour l'*Amélioration de la couverture linguistique* sera étendue jusqu'à 2004-05, mais devra être retirée ensuite car les besoins en équilibre linguistique devraient normalement être satisfaits par les dotations respectives des unités.

E.2 Évaluations régulières, analyses et études prospectives dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

88. La gamme d'activités contribuant à cet objectif stratégique reflète de manière évidente l'importance donnée au travail d'évaluation et de projection dans les différents secteurs (élevage, produits, pêches, forêts, ressources naturelles) tandis qu'un domaine d'action prioritaire traite de la nécessité d'une coopération renforcée dans ce domaine, notamment celui intitulé “*Études prospectives mondiales*”. Les principales publications sont les suivantes: *Agriculture: Horizon 20XX*, la *Situation de l'alimentation et de l'agriculture* (SOFA), la *Situation des pêches mondiales et de l'aquaculture* (SOFIA), la *Situation des forêts mondiales* (SOFO) et le *Rapport sur les marchés des produits*, complétées par d'autres études prospectives.

³² Centre mondial d'information agricole

E.3 La sécurité alimentaire au centre des préoccupations internationales

89. Cet objectif stratégique est étroitement lié à l'objectif *E2*, tandis que les contributions principales incluent le travail sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation, notamment l'examen à mi-parcours de 2006 et le soutien au CSA³³ (le tout dans le cadre du nouveau Programme 2.2.0). Une publication fondamentale est la *Situation de l'insécurité alimentaire dans le monde* (SOFI). D'autres entités et résultats peuvent contribuer de manière moins directe.

³³ Comité de la sécurité alimentaire mondiale